

21 JUIN 2010



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 21 juin 2010 à 20 h à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents les conseillers :

**MARIE-CLAUDE CABANA  
DIANE PERRON**

**MARIE-ÈVE LAGACÉ  
JACQUES LAPENSÉE  
ANIE PERRAULT**

Monsieur **RÉAL BRUNELLE** est absent de son siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement, et Me **JEAN-FRANÇOIS D'AMOUR**, notaire et greffier adjoint sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2010-06-324 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 21 juin 2010
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2010-06-325 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 juin 2010
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

## 21 JUIN 2010

### 4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

- 2010-06-326 4.1 Nomination du maire suppléant pour la période du 1er août 2010 au 30 novembre 2010
- 2010-06-327 4.2 Participation de la mairesse au conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra à Iqaluit du 30 août au 2 septembre 2010
- 2010-06-328 4.3 Abrogation des résolutions numéro 2009-12-577, 2009-12-578, 2010-03-085 et 2010-04-157 et Nomination des membres du Conseil sur différents comités pour l'année 2010

### 5. **AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT**

- 2010-06-329 5.1 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement numéro 923–2006, tel qu'amendé, afin de modifier l'article 16.02
- 2010-06-330 5.2 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement numéro 692-91, tel qu'amendé, afin de modifier l'article 4.2 et d'abroger les articles 3.6, 6.6 et 6.7

### 6. **RÈGLEMENTS**

- N.M. 6.1 Adoption du règlement numéro 973-2010 intitulé « Règlement sur les feux extérieurs »

### 7. **AFFAIRES COURANTES**

- 7.1 FINANCES ET TRÉSORERIE
- 7.2 TRAVAUX PUBLICS
- 7.3 URBANISME
- 2010-06-331 7.3.1 Autorisation de tenir une vente à l'extérieur par l'établissement commercial Crinoline
- 7.4 LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE
- 2010-06-332 7.4.1 Adoption de la version relue et corrigée de la Politique culturelle
- 2010-06-333 7.4.2 Soutien à « La traversée du Lac Bromont »
- 2010-06-334 7.4.3 Autorisation pour la tenue du Rendez-Vous Tennis Brome Missisquoi (RVTBM)
- 2010-06-335 7.4.4 Autorisation pour la tenue d'un feu d'artifice le 24 juin
- 2010-06-336 7.4.5 Adjudication du contrat pour la fourniture d'équipements au parc du projet immobilier du Carré des pins

## 21 JUIN 2010

	7.5	SÉCURITÉ PUBLIQUE
2010-06-337	7.5.1	Adoption du plan d'organisation policière
	7.6	GREFFE
2010-06-338	7.6.1	Autorisation de signature du contrat d'entretien d'hivernal de la route 241 et du boulevard de Bromont avec le ministère des Transports du Québec
2010-06-339	7.6.2	Autorisation de signature relativement à la vente d'un terrain à Chasco inc.
	7.7	ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
2010-06-340	7.7.1	Autorisation de signature du protocole d'entente P2010-BA2-11 entre la Ville de Bromont et Les Boisés Adams inc. relatif aux travaux municipaux pour la phase 2 du projet immobilier Les Boisés Adams
2010-06-341	7.7.2	Appui et implication au projet de l'Université de Sherbrooke sur la gestion des faibles débits dans le bassin versant de la rivière Yamaska
2010-06-342	7.7.3	Autorisation pour soumettre une demande d'autorisation au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs relativement à la réfection des émissaires pluviaux du Domaine André
	7.8	DIRECTION GÉNÉRALE
2010-06-343	7.8.1	Acceptation du plan-concept du Technoparc phase I
	7.9	RESSOURCE HUMAINES
2010-06-	7.9.1	Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires
2010-06-344	7.9.2	Embauche d'un nouveau directeur sécurité incendie
	7.10	TOURISME
2010-06-345	7.10.1	Contribution financière au Bromont OPEN
2010-06-346	7.10.2	Contribution financière à Bromont en Art
	<b>8.</b>	<b><u>DIVERS</u></b>
2010-06-347	8.1	Appui à la Municipalité de Saint-Armand afin de maintenir les services des postes frontaliers Morse's Line / Franklin

21 JUIN 2010

**9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- N.M. 9.1 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 18 mai 2010
- N.M. 9.2 Lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec et ministre responsable des régions de la Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec relativement au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence
- N.M. 9.3 Lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec et ministre responsable des régions de la Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec relativement à l'honneur qui a été fait à madame Pauline Quinlan dans le cadre du 11<sup>e</sup> colloque du Réseau des élues de Montérégie-Est
- N.M. 9.4 Lettre du sous-ministre associé à la direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie relativement au Programme conjoint de protection civile pour l'exercice financier 2010-2011
- N.M. 9.5 Lettre de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs relativement au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

**10. AFFAIRES NOUVELLES**

- 2010-06-348 10.1 Adjudication du contrat relatif à la fourniture de services professionnels en ingénierie pour le remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Papineau

N.M. **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2010-06-349 **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER ADJOINT

ME JEAN-FRANÇOIS D'AMOUR, NOTAIRE

**2010-06-324**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2010**

**21 JUIN 2010**

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 21 juin 2010 avec les modifications :

- De reporter le sujet 6.1 intitulé «Adoption du règlement numéro 973-2010 intitulé « Règlement sur les feux extérieurs »» à une séance subséquente du Conseil ; et
- D'ajouter en AFFAIRES NOUVELES le sujet 10.1 intitulé «Adjudication du contrat relatif à la fourniture de services professionnels en ingénierie pour le remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Papineau».

**ADOPTÉE**

**2010-06-325**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 JUIN 2010**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal du 7 juin 2010;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 juin 2010 avec la modification suivante :

- De remplacer au cinquième paragraphe du préambule et au premier paragraphe de la conclusion de la résolution numéro 2010-06-325 les mots « Services des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et du tourisme» par les mots « Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ».

**ADOPTÉE**

**2010-06-326**

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup>  
AOÛT 2010 AU 30 NOVEMBRE 2010**

**21 JUIN 2010**

ATTENDU QU'un maire suppléant doit être nommé par le Conseil, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, afin d'exercer les pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire de la ville ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge ;

ATTENDU QUE le Conseil désire qu'un maire suppléant soit nommé pour la période du 1<sup>er</sup> août 2010 au 30 novembre 2010 ;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer monsieur **RÉAL BRUNELLE** à titre de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> août 2010 au 30 novembre 2010 afin d'exercer les pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire de la municipalité ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*.

**ADOPTÉE**

**2010-06-327**

**PARTICIPATION DE LA MAIRESSE AU CONSEIL NATIONAL  
D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES  
MUNICIPALITÉS (FCM) QUI SE TIENDRA À IQALUIT DU 30 AOÛT  
AU 2 SEPTEMBRE 2010**

ATTENDU QUE les comités permanents et groupes de travail du conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) se réuniront à Iqaluit, au Nunavut, du 30 août au 2 septembre 2010;

ATTENDU QUE la mairesse, Madame Pauline Quinlan, a été élue au conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**  
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Mairesse, Madame Pauline Quinlan, à assister au conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra à Iqaluit, au Nunavut, du 30 août au 2 septembre 2010.

**21 JUIN 2010**

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires afin de payer tous les frais d'inscription, de déplacements, de logement, de repas et tous les autres frais inhérents à la participation de la mairesse audit conseil national d'administration, pour un montant n'excédant pas **TROIS MILLE DOLLARS (3 000 \$)**,excluant les taxes.

De féliciter la Mairesse, Madame Pauline Quinlan, pour sa nomination au sein de l'exécutif de la Fédération canadienne des municipalités.

**ADOPTÉE**

**2010-06-328**

**ABROGATION DES RÉSOLUTIONS NUMÉRO 2009-12-577, 2009-12-578, 2010-03-085 ET 2010-04-157 ET NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL SUR DIFFÉRENTS COMITÉS POUR L'ANNÉE 2010**

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution numéro 2009-12-577 intitulée « Nomination des membres du Conseil sur différents comités pour l'année 2010 » ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2009-12-577 a été amendée par les résolutions numéro 2009-12-578, 2010-03-085 et 2010-04-157 ;

ATTENDU QUE monsieur Réal Brunelle a été élu lors de l'élection partielle du 23 mai dernier à titre de conseiller du district numéro 1, Mont-Soleil, suite au décès de monsieur Jean-Marc Maltais ;

ATTENDU QUE le Conseil désire nommer monsieur Réal Brunelle sur divers comité ;

ATTENDU QUE le Conseil désire nommer monsieur Jacques Lapensée à titre d'observation à la Société d'agriculture du Canton de Shefford ;

ATTENDU QU'il est préférable d'abroger les résolutions numéro 2009-12-577, 2009-12-578, 2010-03-085 et 2010-04-157 afin d'éviter toute ambiguïté dans les nominations des membres du Conseil sur les différents comités pour l'année 2010 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**21 JUIN 2010**

D'abroger les résolutions numéro 2009-12-577, 2009-12-578, 2010-03-085 et 2010-04-157 afin d'éviter toute ambiguïté dans les nominations des membres du Conseil sur différents comités pour l'année 2010.

D'effectuer les nominations des membres du Conseil sur différents comités pour l'année 2010 de la façon suivante :

De désigner monsieur **RÉAL BRUNELLE** à titre de conseiller responsable des dossiers en lien avec le *développement commercial et urbain* et avec *l'agriculture*. De plus, Monsieur Brunelle est nommé comme représentant de la Ville auprès des instances suivantes : le *comité de démolition* et le conseil des maires de la *Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi* et ce, en l'absence de la mairesse. Monsieur Brunelle aura également comme responsabilité les dossiers relatifs aux *travaux publics*. Il représentera la Ville auprès du *regroupement des gens d'affaires de Bromont* et au besoin des *Chambres de commerce de la Haute-Yamaska et de Cowansville et région*.

De désigner Madame **MARIE-CLAUDE CABANA** à titre de conseillère responsable des dossiers en lien avec *l'aménagement du territoire, le développement durable et l'environnement*. De plus, Madame Cabana est nommée comme représentante de la Ville auprès des instances suivantes : le *comité consultatif d'urbanisme* (CCU) de la Ville, le conseil d'administration de la *Société d'agriculture du comté de Shefford* (SACS) et l'association *Action Conservation du Bassin Versant du Lac Bromont* (ACBVLB) et le *conseil d'administration des Amis des Sentiers*. Madame Cabana aura également la responsabilité des dossiers relatifs à *l'élaboration du plan de développement durable*, au dossier portant sur la *gestion et la valorisation des matières résiduelles*, aux questions touchant la *zone agricole*. De plus, Madame Cabana se voit confier le dossier visant *l'accessibilité à Internet haute vitesse*.

De désigner Madame **DIANE PERRON** à titre de conseillère responsable des dossiers en lien avec *la culture, le patrimoine* ainsi que les dossiers portant sur la *sécurité publique* (police, incendie et plan de mesures d'urgence). De plus, Madame Perron est nommée comme représentante de la Ville auprès des instances suivantes : le *comité consultatif d'urbanisme* (CCU) de la Ville, le *comité de la Cour Municipale*, le *comité de circulation*, la *Fondation du Maire* et le *comité de jumelage Cabourg Grigny*. Madame Perron sera également responsable des dossiers concernant *les arts, la culture et la bibliothèque*. Elle a aussi le mandat de s'occuper des dossiers reliés au *service de la sécurité publique*.

De désigner Madame **MARIE-ÈVE LAGACÉ** à titre de conseillère responsable des dossiers en lien avec *la santé, le développement social*, et également les dossiers liés à *la famille*. De plus, Madame Lagacé est nommée comme représentante de la Ville auprès des instances suivantes : le *conseil d'établissement de l'école de la Chantignole*, le *comité de la famille*, le *comité de démolition*, le *conseil d'administration de l'organisme Transport adapté*, le *conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation* (OMH). Elle est la porte-parole de la Ville auprès de *l'organisme Carrefour Action municipale et famille*. Madame Lagacé aura également comme responsabilité les dossiers

21 JUIN 2010

relatifs aux *besoins exprimés par les citoyens en matière de desserte des soins de santé et d'intégration des personnes handicapées*. Elle sera aussi la responsable pour les dossiers touchant les *conseils de fabrique paroissiale et les œuvres de Sœur Marguerite*. Madame Lagacé est aussi désignée pour les dossiers de *ressources humaines* de la Ville.

De désigner Monsieur **JACQUES LAPENSÉE** à titre de conseiller municipal responsable des dossiers en lien avec le *développement du loisir, du sport, de la vie communautaire* et également des *finances*. De plus, Monsieur Lapensée est nommé comme représentant de la Ville au *conseil d'administration du Centre national de cyclisme*, au *club horticole*, au conseil d'administration de la *Régie Aéroportuaire Régionale des Cantons de l'Est* (RARCE), conseiller délégué dans les dossiers d'*entente intermunicipale de loisirs* et comme observateur auprès de la *Société d'agriculture du Canton de Shefford*. Il est désigné comme représentant du conseil dans les dossiers touchant le *budget, les finances*, dont le dépôt des états financiers, et le *programme triennal d'immobilisations*. Monsieur Lapensée se voit confier les dossiers relatifs *aux loisirs, sports et vie communautaire* ainsi que les dossiers reliés aux *parcs et pistes cyclables et sentiers multifonctionnels*.

De désigner Madame **ANIE PERRAULT** à titre de conseillère responsable des dossiers économiques en lien, entre autre, avec le *développement du Technoparc*, incluant le Centre de recherches et les entreprises de nos parcs industriels, et le *développement touristique et les événements*. De plus, Madame Perrault est nommée pour représenter la Ville au *conseil d'administration de la Société de Développement Économique de Bromont* (SODEB) et au conseil d'administration de la *Régie Aéroportuaire Régionale des Cantons de l'Est* (RARCE) et au conseil d'établissement de l'école Saint-Vincent-Ferrier. Madame Perrault sera responsable des dossiers reliés au *développement du secteur industriel*. Elle se voit confiés les dossiers liés à la *communication* dont le Voici Bromont, les communiqués électroniques et le site Internet.

Pouvant siéger à tous les comités de par sa fonction de Mairesse, **Madame PAULINE QUINLAN** pourra se joindre aux différents comités au besoin. Cependant, Madame Quinlan est nommée comme représentant de la Ville au *comité de démolition*. De plus, Madame Quinlan préside le conseil d'administration de la *Société de Développement Économique de Bromont* (SODEB). À compter de 2010, elle *présidera la table de travail* dont le mandat sera de doter la Ville de Bromont de son plan de développement durable. En plus de sa fonction de mairesse, madame Quinlan siège au conseil des maires de la *Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi* ainsi que sur les comités de la Municipalité régionale de comté qui lui sont assignés. Elle siège au conseil d'administration de la *Conférence régionale des élus de la Montérégie Est* (CRÉ), au conseil d'administration de la *Fédération Canadienne des Municipalités* (FCM) ainsi qu'au conseil d'administration de *Services Québec*.

**ADOPTÉE**

**21 JUIN 2010**

**2010-06-329**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 923–2006, TEL QU’AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER  
L’ARTICLE 16.02**

Madame la conseillère **ANIE PERRAULT** donne un avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), à l’effet que le règlement numéro 923-07-2010 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 923–2006, tel qu’amendé, afin de modifier l’article 16.02 » sera présenté pour adoption lors d’une séance subséquente du Conseil.

Ledit règlement a pour objet de modifier l’article 16.02 afin d’encadrer l’utilisation de l’eau à l’extérieur d’un bâtiment.

Dispense de lecture du règlement est demandée lors des adoptions des projets du règlement et lors de l’adoption du règlement attendu que ledit règlement est remis à chacun des membres du conseil à la présente séance.

**ADOPTÉE**

**2010-06-330**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 692-91, TEL QU’AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER  
L’ARTICLE 4.2 ET D’ABROGER LES ARTICLES 3.6, 6.6 ET 6.7**

Madame la conseillère **ANIE PERRAULT** donne un avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), à l’effet que le règlement numéro 692-04-2010 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 692-91, tel qu’amendé, afin de modifier l’article 4.2 et d’abroger les articles 3.6, 6.6 et 6.7 » sera présenté pour adoption lors d’une séance subséquente du Conseil.

Ledit règlement a pour objet de modifier l’article 4.2 relatif aux frais d’installation des compteurs d’eau ainsi que de leurs tuyauteries et d’abroger les articles 3.6, 6.6 et 6.7.

Dispense de lecture du règlement est demandée lors des adoptions des projets du règlement et lors de l’adoption du règlement attendu que ledit règlement est remis à chacun des membres du conseil à la présente séance.

**ADOPTÉE**

**21 JUIN 2010**

**N.M.**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 973-2010 INTITULÉ «  
RÈGLEMENT SUR LES FEUX EXTÉRIEURS »**

Le sujet 6.1 a été reporté à une séance subséquente du Conseil.

**2010-06-331**

**AUTORISATION DE TENIR UNE VENTE À L'EXTÉRIEUR PAR  
L'ÉTABLISSEMENT COMMERCIAL CRINOLINE**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'établissement commercial *CRINOLINE* désire effectuer une vente à l'extérieur, sous un chapiteau, sur une partie du terrain de stationnement située à proximité de son établissement;

ATTENDU QUE cette activité de vente à l'extérieur sous la tente se tiendra les 24, 25, 26 et 27 juin de même que les 1, 2, 3 et 4 juillet 2010;

ATTENDU QUE l'établissement concerné est situé sur un terrain occupé par un centre commercial (Place West Shefford) et que le propriétaire du centre commercial a donné son accord à la tenue de cette activité de vente temporaire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 du règlement de zonage en vigueur, le conseil peut autoriser par résolution la tenue d'un évènement spécial;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
APPUYÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'exploitant de l'établissement commercial *CRINOLINE* à tenir une vente à l'extérieur pour y offrir en vente et y étaler les marchandises qu'il vend normalement dans son établissement et à installer un chapiteau pour ce faire, du 24 juin au 5 juillet 2010, sur le terrain qu'il occupe au 82 du boulevard de Bromont (Centre commercial Place West Shefford)..

D'autoriser l'émission des permis requis pour la tenue de ladite vente.

**ADOPTÉE**

**2010-06-332**

**ADOPTION DE LA VERSION RELUE ET CORRIGÉE DE LA  
POLITIQUE CULTURELLE**

**21 JUIN 2010**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a adopté le 2 juin 2003 la Politique culturelle déposée par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, et ce, conformément à la résolution numéro 2003-08-348;

ATTENDU QUE madame Diane Perron, conseillère responsable des dossiers culturels, demande d'effectuer en 2010 la mise à jour de la Politique culturelle;

ATTENDU QUE monsieur Jacques Des Ormeaux, directeur général, mandate le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour effectuer cette mise à jour d'ordre lexical (noms, verbes, adjectifs, compléments) et que l'ensemble du document, incluant ses grandes orientations, conserve son sens initial;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la Politique culturelle relue et corrigée ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la version relue et corrigée de la Politique culturelle soumise par le Service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire ; laquelle version est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

### **2010-06-333**

#### **SOUTIEN À « LA TRAVERSÉE DU LAC BROMONT »**

ATTENDU QUE la mission du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est d'offrir des activités, des événements et des fêtes en favorisant la participation de partenaires;

ATTENDU QUE deux associations, Action Conservation du Bassin Versant du Lac Bromont et Plage et loisirs du paradis de Brome, souhaitent organiser « La Traversée du lac Bromont », lequel évènement est constitué d'une épreuve physique et d'une fête populaire, se tenant le 10 juillet prochain (remis au 11 si mauvais temps) de 13h00 à 23h00 à la plage municipale du lac Bromont;

ATTENDU QUE la Ville veut supporter les initiatives de ces partenaires;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue des évènements;

**21 JUIN 2010**

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité.

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De supporter l'initiative d'Action Conservation du Bassin Versant du Lac Bromont et Plage et loisirs du paradis de Brome pour la tenue de « La Traversée du lac Bromont », laquelle aura lieu le 10 juillet prochain (remis au 11 si mauvais temps) de 13h00 à 23h00 à la plage municipale du lac Bromont.

De procéder à l'embauche de 4 surveillant-sauveteurs supplémentaires pour l'encadrement de l'épreuve physique de la traversée.

D'accorder une dérogation au règlement sur les nuisances en ce qui a trait à la permission pour les nageurs participants à l'épreuve de la traversée du lac Bromont d'accéder à l'aire de baignade surveillée du lac Bromont, l'extension des heures d'opération de la plage du lac Bromont avec présence de personnel, la consommation d'alcool et la tenue d'un feu de joie.

D'acquitter les frais de location d'un chapiteau, le cachet d'un musicien et d'assumer les frais d'un permis de réunion de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2010-06-334**

**AUTORISATION POUR LA TENUE DU RENDEZ-VOUS TENNIS  
BROME MISSISQUOI (RVTBM)**

ATTENDU QUE Rendez-vous Tennis Brome Missisquoi (RVTBM) organise des compétitions régionales de tennis s'adressant à des joueurs juniors âgés de 9 à 16 ans ;

ATTENDU l'accroissement du nombre de joueurs de tennis à Bromont et la présence de jeunes talents ;

ATTENDU la demande de Rendez-Vous Tennis Brome Missisquoi (RVTBM) pour ajouter Bromont comme une des étapes du Circuit régional de tennis junior régional le vendredi 16 juillet 2010 de 8h00 à 16h00;

ATTENDU la conformité de l'organisme;

**21 JUIN 2010**

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir des initiatives dans le domaine du loisir ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'utilisation gratuite et exclusive des 4 terrains de tennis municipal par Rendez-Vous Tennis Brome Missisquoi (RVTBM) pour la tenue de l'étape de Bromont du circuit de tennis Junior régional le vendredi 16 juillet de 8h00 à 16h00.

**ADOPTÉE**

**2010-06-335**

**AUTORISATION POUR LA TENUE D'UN FEU D'ARTIFICE LE 24  
JUIN**

ATTENDU QUE le Domaine hôtelier Château Bromont et le Métro Breton organisent la présentation d'un feu d'artifice le 24 juin à 22h00;

ATTENDUE QUE le lancement se fera à la hauteur du 18<sup>e</sup> trou du terrain de golf du Château Bromont ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite offrir à sa population des événements festifs;

ATTENDU QUE la Ville souhaite supporter les initiatives de ces partenaires;

ATTENDU QUE le projet a reçu l'autorisation du Service de sécurité incendie par sa conformité aux mesures de sécurité (2010-06-16-001);

ATTENDU QUE la Ville souhaite encadrer l'événement afin d'assurer la sécurité des citoyens et des spectateurs ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le Domaine hôtelier Château Bromont et le Métro Breton la présentation d'un feu d'artifice le 24 juin à 22h00.

**21 JUIN 2010**

D'autoriser la fermeture de la rue Champlain, entre St-Bruno et Stantead, le 24 juin entre 21h30 et 22h40 et d'interdire le stationnement de 2 côtés de la rue Saguenay.

D'autoriser la contribution des Services de police, de sécurité incendie et des travaux publics.

D'autoriser l'émission gratuite d'un permis pour la présentation dudit feu d'artifice.

**ADOPTÉE**

**2010-06-336**

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE  
D'ÉQUIPEMENTS AU PARC DU PROJET IMMOBILIER DU CARRÉ  
DES PINS**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est engagée à aménager un parc dans le projet immobilier du Carré des pins pour un montant de QUARANTE MILLE DOLLARS (40 000 \$);

ATTENDU QU'un comité de travail formé de citoyens du projet immobilier du Carré des pins s'est rencontré à deux reprises afin d'imaginer un projet de parc respectant les paramètres environnementaux et budgétaires;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation évalué selon un système de pondération, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, pour l'appel d'offres numéro 016-SLCVCT-I-10 intitulé « Aménagement du parc du projet immobilier du Carré de pins »;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a adopté, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, un système de pondération et d'évaluation de l'appel d'offres afin de procéder à son adjudication sous la résolution numéro 2010-06-313;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a formé, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, un comité de sélection afin de procéder à l'étude des soumissions selon le système de pondération et d'évaluation établi par le Conseil sous la résolution numéro 2010-06-313;

ATTENDU le pointage des soumissionnaires suite à l'évaluation du comité de sélection, lequel pointage se lit comme suit :

<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>POINTAGE</b>
Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile-Saint-Laurent, Nicolet (Québec)	49.23
TechSport, 4994, Rte 125, Rawdon (Québec)	65.9
Équipements Récréatifs Jambette inc., 700, rue des	69.67

**21 JUIN 2010**

Calfats, Lévis (Québec)	
-------------------------	--

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat pour la fourniture d'équipements au parc du Carré des pins au soumissionnaire récoltant le plus haut pointage selon le système d'évaluation et pondération préétabli, à savoir Équipements Récréatifs Jambette inc., au montant de TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATRE DOLLARS ET TREIZE CENTS (31 984.13\$), excluant les taxes.

De mandater la directrice intérimaire du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC), ou en son absence le directeur général de la Ville, à signer tout document relié à l'achat de ces équipements.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2010-06-337**

**ADOPTION DU PLAN D'ORGANISATION POLICIÈRE**

ATTENDU QUE suite aux modifications apportées à la *Loi sur la police*, les municipalités ont l'obligation de soumettre à l'approbation du ministre de la Sécurité publique un plan d'organisation policière;

ATTENDU QUE le plan d'organisation policière, dont l'objectif principal est d'établir que les services requis sont fournis par le corps de police municipale, doit être soumis au ministre accompagné d'une résolution de la municipalité adoptant ledit plan;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du plan d'organisation policière soumis par le directeur de police ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le plan d'organisation policière tel que présenté par la direction du service de police ; lequel plan est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**21 JUIN 2010**

De souligner le travail exceptionnel de monsieur Jean Bourgeois et de son équipe pour la réalisation du plan d'organisation policière.

**ADOPTÉE**

**2010-06-338**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT D'ENTRETIEN  
D'HIVERNAL DE LA ROUTE 241 ET DU BOULEVARD DE BROMONT  
AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la route 241 et le boulevard Bromont sont sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec contracte avec la Ville de Bromont pour qu'elle effectue l'entretien hivernal, soit le déneigement, le déglacage et la fourniture de matériaux ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du contrat de service de déneigement numéro 8608-10-4914 relatif à la route 241 et au boulevard de Bromont, contrat rédigé par le ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU QUE ce contrat est valide jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2011 et par la suite renouvelable pour un terme d'une (1) ou deux (2) années;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la signature du contrat d'entretien d'hivernale, numéro 8608-07-4914, de la route 241 et du boulevard de Bromont avec le ministère des Transports du Québec, et ce, pour la somme de **TRENT ET UN MILLE QUATRE CENT QUARANTE-DEUX DOLLARS ET DIX CENTS (31 442,10 \$)**, lequel contrat est valide jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2011 et il peut être renouvelé pour un terme d'une (1) ou deux (2) années.

D'autoriser la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint à signer ledit contrat.

**ADOPTÉE**

**2010-06-339**

**21 JUIN 2010**

**AUTORISATION DE SIGNATURE RELATIVEMENT À LA VENTE  
D'UN TERRAIN À CHASCO INC.**

ATTENDU QUE Chasco inc. a déposé une offre d'achat à Ville de Bromont pour l'achat d'un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 3 975 233, au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, d'une superficie approximative de 120 000 pieds carrés, ladite partie étant borné au sud par l'emprise du boulevard de l'aéroport, à l'est par le lot 2 928 953, au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, à l'ouest par le lot 2 928 956, au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome et au nord par le résidu du lot 3 975 233 au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'offre d'achat de Chasco inc. présentée le 11 juin 2010 ;

ATTENDU QUE l'offre de CINQUANTE CENTS (0,50 \$) le pied carré respecte les exigences de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. I-0.1)* tel qu'en fait foi le certificat du trésorier en date du 18 juin 2010 ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont exige que les honoraires et déboursés de l'arpenteur-géomètre et du notaire soient au frais de Chasco inc.;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la vente à Chasco inc. d'un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 3 975 233, au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, d'une superficie approximative de 120 000 pieds carrés, ladite partie étant borné au sud par l'emprise du boulevard de l'aéroport, à l'est par le lot 2 928 953, au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, à l'ouest par le lot 2 928 956, au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome et au nord par le résidu du lot 3 975 233 au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome et ce conformément à l'offre d'achat daté du 11 juin 2010 ; ladite offre d'achat et le certificat du trésorier sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'exiger que les honoraires et déboursés de l'arpenteur-géomètre et du notaire soient au frais de Chasco inc.

D'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint, à signer l'offre d'achat et l'acte de vente notarié

**ADOPTÉE**

**21 JUIN 2010**

**2010-06-340**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE  
P2010-BA2-11 ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LES BOISÉS  
ADAMS INC. RELATIF AUX TRAVAUX MUNICIPAUX POUR LA  
PHASE 2 DU PROJET IMMOBILIER LES BOISÉS ADAMS**

ATTENDU QUE la Ville a approuvé la réalisation de la phase 2 du projet immobilier Les Boisés Adams;

ATTENDU QU'une entente concernant des travaux municipaux doit être conclue afin de permettre à Les Boisés Adams inc. de réaliser les travaux municipaux pour la phase 2 du projet immobilier Les Boisés Adams;

ATTENDU QUE les plans et devis des travaux municipaux et les conditions reliées à la réalisation de ces travaux tels que précisés dans le protocole d'entente P2010-BA2-11 entre la Ville de Bromont *et Les Boisés Adams inc.* relatif aux travaux municipaux pour la phase 2 du projet immobilier Les Boisés Adams satisfont les deux (2) parties;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur général de la Ville à signer le protocole d'entente P2010-BA2-11, conditionnellement à ce que toutes les conditions préalables à cette signature soient satisfaites conformément audit protocole.

**ADOPTÉE**

**2010-06-341**

**APPUI ET IMPLICATION AU PROJET DE L'UNIVERSITÉ DE  
SHERBROOKE SUR LA GESTION DES FAIBLES DÉBITS DANS LE  
BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE YAMASKA**

ATTENDU QUE les projections en regard des changements climatiques indiquent que la majorité des rivières du sud du Québec seront affectées par une diminution des débits d'étiage en été;

ATTENDU QU'en 1998 et en 2002, les faibles précipitations et la température chaude ont entraîné une baisse importante des débits dans la rivière Yamaska et ses principaux tributaires;

**21 JUIN 2010**

ATTENDU QUE la rivière Yamaska est une ressource essentielle pour la Ville de Bromont, étant sa source d'alimentation en eau brute;

ATTENDU QUE l'Université de Sherbrooke souhaite obtenir un financement pour la réalisation d'un projet de recherche appliquée en génie visant le développement d'un système d'alerte aux faibles débits et aux prélèvements excessifs;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Bromont de se doter d'un tel système;

ATTENDU QUE l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) a sollicité l'appui et l'implication de la Ville de Bromont dans le projet de l'Université de Sherbrooke ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre d'appui rédigé par le directeur de l'occupation du territoire et du développement durable ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De confirmer l'appui et l'implication de la Ville de Bromont dans le projet de l'Université de Sherbrooke sur la gestion des faibles débits dans le bassin versant de la rivière Yamaska.

D'autoriser le directeur de l'occupation du territoire et du développement durable à signer la lettre d'appui au projet au développement d'un prototype de système d'alerte aux faibles débits et aux prélèvements excessifs dans le bassin versant pilote de la rivière Yamaska, copie de ladite lettre est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**2010-06-342**

**AUTORISATION POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE  
D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS  
RELATIVEMENT À LA RÉFECTION DES ÉMISSAIRES PLUVIAUX  
DU DOMAINE ANDRÉ**

ATTENDU QUE la Firme Teknika-HBA a obtenu le mandat relatif à la réfection des émissaires pluviaux du Domaine André ;

**21 JUIN 2010**

ATTENDU QUE la réalisation des travaux est assujettie à l'obtention d'un certificat d'autorisation émis par le Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2);

ATTENDUE QUE le mandat visé dans la présente résolution comprend notamment le dépôt et le suivi de la demande de certificat d'autorisation par le représentant de Teknika-HBA;

ATTENDUE QU'il est donc nécessaire d'autoriser le représentant de la firme Teknika-HBA à déposer, au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, la demande relative au certificat d'autorisation visée dans la présente résolution et en faire le suivi;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la firme Teknika-HBA à soumettre, pour et au nom de la Ville de Bromont, une demande d'autorisation au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'Environnement (L.R.Q.,c.Q-2), relativement à la réfection des émissaires pluviaux dans le Domaine André;

D'autoriser également la Firme Teknika-HBA à soumettre tous les documents et renseignements nécessaires à cette demande d'autorisation;

De confirmer l'engagement de la Ville de Bromont à transmettre au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

**ADOPTÉE**

**2010-06-343**

#### **ACCEPTATION DU PLAN-CONCEPT DU TECHNOPARC PHASE I**

ATTENDU QUE le conseil a assisté à la présentation du plan-concept élaboré par l'architecte Mario Pétrone et s'en dit satisfait;

ATTENDU que lors de l'élaboration des prévisions budgétaires, il avait été convenu d'approprier un montant de **CINQUANTE MILLES DOLLARS (50 000 \$)** à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour la réalisation de ce projet ;

ATTENDU QUE la direction générale en recommande l'acceptation ;

**21 JUIN 2010**

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter le plan-concept de développement du Technoparc phase I tel que présenté et d'autoriser la direction générale à procéder sans délai à la planification et à l'aménagement de la première étape de la phase I.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant de **CINQUANTE MILLES DOLLARS (50 000 \$)** à même l'excédent de fonctionnement non affecté et de l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

#### **DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des embauches de surnuméraire.

#### **2010-06-344**

#### **EMBAUCHE D'UN NOUVEAU DIRECTEUR SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE l'actuel directeur sécurité incendie prend sa retraite;

ATTENDU le besoin d'engager un directeur sécurité incendie;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été annoncée dans les journaux et sur internet ;

ATTENDU QUE le comité, composé de Jacques Des Ormeaux, directeur général, Richard Chouinard, directeur sécurité incendie, Marie-Jérôme Hanoul, directrice des ressources humaines et Marie-Ève Lagacé, conseillère dédiée aux dossiers ressources humaines ont passé plusieurs candidats en entrevues et ont fait le choix d'un candidat qui s'est démarqué, selon les besoins de la Ville;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contrat de travail ;

**21 JUIN 2010**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Monsieur Louis-Philippe Éthier soit engagé au poste de directeur sécurité incendie, à partir du 5 juillet 2010 pour un contrat de cinq (5) ans, et soit assujéti à une période d'essai de six (6) mois. Monsieur Éthier sera régi par les « Politiques et conditions de travail régissant les employés-cadres de la Ville de Bromont »

D'adopter, tel que rédigé, le contrat de travail de monsieur Louis-Philippe Éthier et d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice des ressources humaines, ou en son absence le directeur général, à signer ledit contrat.

**ADOPTÉE**

**2010-06-345**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU BROMONT OPEN**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE Évènement sportif de Bromont organisme le Bromont OPEN, lequel est un événement sportif d'envergure nationale et internationale et se veut le mariage des événements de la Coupe Québec/Canada et de la Coupe du Monde, lequel événement se tiendra du 13 au 15 et du 20 au 22 août 2010 sur les terrains de Ski Bromont;

ATTENDU QUE le Conseil municipal avait autorisé lors de la préparation budgétaire l'appropriation d'un montant de **VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$)** afin de contribuer au financement de l'évènement;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser à l'organisme « Événements sportifs Bromont » une disponibilité financière de **VINGT-CINQ MILLES DOLLARS (25 000 \$)**. Ce montant sera versé à titre de subvention qui devra servir à payer ou rembourser des fournisseurs ou autres services essentiels identifiés dans les prévisions budgétaires déposées, et, nonobstant toute forme d'honoraire, jusqu'à un maximum de **VINGT-CINQ MILLES DOLLARS (25 000 \$)**. Les versements seront effectués par le directeur des finances et trésorier de la Ville suite à la réception et à la validation des factures présentées par l'organisme.

**21 JUIN 2010**

D'accorder à la Commissaire touristique le pouvoir d'écrire et de signer la convention de partenariat, pour et au nom de la Ville, avec le représentant d'Événements sportifs Bromont et de contrôler, organiser et évaluer la participation de la Ville et des promoteurs;

De délivrer sans frais tous les permis municipaux nécessaires à la réalisation de cet événement.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire à même l'excédent de fonctionnement non affecté et de l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2010-06-346**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE À BROMONT EN ART**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le Symposium d'arts visuel "Bromont en art" est le seul événement à caractère culturel qui a lieu sur le territoire de Bromont;

ATTENDU QUE le promoteur de l'événement désire créer, parallèlement au Symposium, « un mini festival des musiciens de métro »;

ATTENDU QUE les activités reliées à l'événement auront lieu sur la rue Shefford;

ATTENDU QU'une somme budgétaire de SIX MILLES DOLLARS (6 000 \$) est disponible ;

ATTENDU QU'une somme budgétaire de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$) est disponible pour de l'animation suite aux travaux de la rue Shefford;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser à la société à but non lucratif Bromont en art une disponibilité financière de **SIX MILLES DOLLARS (6 000 \$)**. Ce montant sera versé à titre de subvention qui devra servir à payer ou rembourser des fournisseurs ou autres services essentiels identifiés dans les prévisions budgétaires déposées, et,

**21 JUIN 2010**

nonobstant toute forme d'honoraires, jusqu'à un maximum de **SIX MILLE DOLLARS (6 000\$)**. Les versements seront effectués par le directeur des finances et trésorier de la Ville suite à la réception et à la validation des factures présentées par l'organisme.

D'autoriser à la société à but non lucratif Bromont en art une disponibilité financière de **TROIS MILLES DOLLARS (3 000 \$)**, de l'animation de la rue Shefford. Ce montant sera versé à titre de subvention qui devra servir à défrayer les frais des déplacements (transport, nourriture, hébergement) des musiciens de métro, jusqu'à un maximum de **TROIS MILLE DOLLARS (3 000\$)**. Les versements seront effectués par le directeur des finances et trésorier de la Ville suite à la réception et à la validation des factures présentées par l'organisme.

D'accorder à la Commissaire touristique le pouvoir d'écrire et de signer la convention de partenariat, pour et au nom de la Ville, avec le représentant du Symposium d'arts visuels Bromont en art et de contrôler, organiser et évaluer la participation de la Ville et des promoteurs;

De délivrer sans frais tous les permis municipaux nécessaires à la réalisation de cet événement.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant de **TROIS MILLES DOLLARS (3 000 \$)** à même l'excédent de fonctionnement non affecté et de l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2010-06-347**

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND AFIN DE  
MAINTENIR LES SERVICES DES POSTES FRONTALIERS MORSE'S  
LINE / FRANKLIN**

ATTENDU QUE le gouvernement des États-Unis étudie la possibilité de procéder à la fermeture du poste frontalier américain de Franklin ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la résolution numéro 10-06-136 de la Municipalité de Saint-Armand demandant l'appui des municipalités de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil sont en accord avec les considérations du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Armand ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**21 JUIN 2010**

D'appuyer la démarche de la Municipalité de Saint-Armand afin de favoriser le maintien des services des postes frontaliers Morse's Line / Franklin, tel qu'en fait foi la résolution numéro 10-06-136 de la Municipalité de Saint-Amand annexé à la présente résolution.

De transmettre la présente résolution à monsieur Pierre Paradis, député provincial, à monsieur Christian Ouellet, député fédéral, à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi et la Municipalité de Saint-Armand.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE  
BROME-MISSISQUOI DU 18 MAI 2010**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 18 mai 2010.

**N.M.**

**LETTRE DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES  
RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DU QUÉBEC ET  
MINISTRE RESPONSABLE DES RÉGIONS DE LA CHAUDIÈRE-  
APPALACHES ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC RELATIVEMENT AU  
TRANSFERT D'UNE PARTIE DES REVENUS DE LA TAXE  
FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec et ministre responsable des régions de la Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec relativement au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence.

**N.M.**

**LETTRE DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES  
RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DU QUÉBEC ET  
MINISTRE RESPONSABLE DES RÉGIONS DE LA CHAUDIÈRE-**

**21 JUIN 2010**

**APPALACHES ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC RELATIVEMENT À  
L'HONNEUR QUI A ÉTÉ FAIT À MADAME PAULINE QUINLAN  
DANS LE CADRE DU 11<sup>E</sup> COLLOQUE DU RÉSEAU DES ÉLUES DE  
MONTÉRÉGIE-EST**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec et ministre responsable des régions de la Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec relativement à l'honneur qui a été fait à madame Pauline Quinlan dans le cadre du 11<sup>e</sup> colloque du Réseau des élues de Montérégie-Est.

**N.M.**

**LETTRE DU SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ À LA DIRECTION  
GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA SÉCURITÉ  
INCENDIE RELATIVEMENT AU PROGRAMME CONJOINT DE  
PROTECTION CIVILE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010-2011**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre du sous-ministre associé à la direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie relativement au Programme conjoint de protection civile pour l'exercice financier 2010-2011.

**N.M.**

**LETTRE DE LA MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS RELATIVEMENT AU  
PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS  
DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES  
RÉSIDUELLES**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs relativement au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

**2010-06-348**

**ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIF À LA FOURNITURE DE  
SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LE**

**21 JUIN 2010**

**REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC DE LA RUE  
PAPINEAU**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offre numéro 014-TP-I-10 intitulé « Service professionnel pour le remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Papineau » sur invitation en services professionnels comme l'exige la loi;

ATTENDU QU'une grille d'évaluation et un comité de sélection ont été adoptés afin de procéder à l'évaluation des soumissions déposées ;

ATTENDU QUE cinq entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU QUE quatre entreprises ont déposé des soumissions ;

ATTENDU QUE suite à l'évaluation des devis, les soumissionnaires ont obtenu les notes suivantes :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>NOTE</b>
Les Consultants S.M. inc.	19.05
Teknika HBA	15.79
BPR inc.	22.15
Genivar S.E.C.	20.53

ATTENDUE QUE la Ville de Bromont a déjà en main un règlement d'emprunt et une subvention des paliers gouvernementaux pour couvrir le coût des travaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat relatif à la fourniture de services professionnels en ingénierie pour le remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Papineau, conformément à l'appel d'offres numéro 014-TP-I-10, au soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note, soit BPR inc. pour une note de 22.15, pour un montant de **SOIXANTE MILLE DOLLARS (60 000 \$)**, excluant les taxes.

D'autoriser le directeur des travaux publics, ou en son absence son adjoint, à signer tous les documents nécessaires avec ladite entreprise pour donner effet à la présente résolution.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**21 JUIN 2010**

**N.M.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- George Charron questionne les membres du Conseil, à savoir :
  - Est-il possible de passer la niveleuse sur la rue du Mont-Gale?
  
- Monsieur Lortie questionne les membres du Conseil, à savoir :
  - Qu'est-ce que la Ville de Bromont désire faire avec l'amas de terre se trouvant sur les terrains de Ski Bromont?

**2010-06-349**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**  
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉE**

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

ME JEAN-FRANÇOIS D'AMOUR, NOTAIRE ET GREFFIER ADJOINT